

Code de conduite ZONE de contrôle du SRRP « ZONE3 »

1. PORTÉE DE CE CODE DE CONDUITE

Ce Code de conduite cible les éleveurs et les éleveuses de porcs propriétaires d'animaux (ci-après décrit par « **L'éleveur participant** ») dans la zone de contrôle du SRRP « **ZONE3** ».

L'objectif est d'obtenir l'engagement des éleveurs et des éleveuses participants à respecter le « Code de conduite ZONE de contrôle du SRRP ». Cet engagement maximisera la probabilité d'une éventuelle transition vers une zone sans SRRP.

L'éleveur participant d'un ou de plusieurs sites d'élevage dans la **ZONE3** s'engage à :

1. Respecter le « Code de conduite ZONE contrôlée pour le SRRP ».
2. Collaborer de bonne foi avec l'**Équipe Zones SRRP**. Cette équipe, c'est le personnel de l'équipe Santé et biosécurité du CDPQ et le personnel de l'équipe SQRD des Éleveurs de porcs du Québec.

2. CODE DE CONDUITE ZONE DE CONTRÔLE DU SRRP

Les principes suivants s'appliquent à chaque site de production d'une zone :

1. Limiter l'usage du vaccin contre le SRRP aux sites localisés près d'un élevage reconnu SRRP positif ou à ceux qui sont très exposés (indice d'exposition > 2).
2. Tester régulièrement les animaux (idéalement 3 fois/année).
3. Mettre à jour son statut sanitaire dans le cadre de la Veille Sanitaire Provinciale (idéalement 4 fois/année).
4. Tester les lots d'animaux entrants dans la zone (idéalement avant, sinon après l'arrivée).
5. Déclarer rapidement la contamination des animaux de son site à l'**Équipe Zones SRRP**.
6. Mettre en place un plan de regain de statut négatif, en cas de contamination par le virus du SRRP.
7. Faire une revue annuelle de la biosécurité, idéalement avec un outil (élevage et transport).
8. Permettre l'utilisation des données d'Agri-Traçabilité pour suivre les mouvements d'animaux.
9. Permettre au vétérinaire traitant de collaborer avec l'Équipe Santé du CDPQ.
10. Permettre le partage des informations sur le statut sanitaire des animaux dans cette zone.

3. GESTION DES DONNÉES SANITAIRES PAR L'ÉQUIPE ZONE SRRP

L'éleveur participant comprend que les données colligées dans le cadre de ce projet seront utilisées pour générer des tableaux, cartes, rapports qui permettront de produire de l'information nécessaire à la gestion de la **ZONE3** et pour produire des rapports et des analyses d'intérêt général et publics. Ces derniers rapports ne comporteront aucune donnée nominative.

En cas de contamination d'un site de production, l'information sur le changement de statut sanitaire au regard du SRRP sera partagée avec tous les **éleveurs participants** de la **ZONE3** pour que ceux-ci puissent rehausser leur biosécurité et avec l'**Équipe Zones SRRP**.

L'éleveur participant comprend et accepte que les données sanitaires soient toujours présumées au meilleur de la connaissance du vétérinaire et de l'**Équipe Zones SRRP**.

4. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

L'éleveur participant reconnaît que les résultats liés à la mise en œuvre du présent Code de conduite ne sont pas garantis et que son application repose sur un effort collectif visant à préserver le statut exempt de SRRP de la zone.

L'éleveur participant libère et décharge, d'autre part, de toute responsabilité quelconque, tous les intervenants liés au projet notamment, sans limiter ce qui précède, les vétérinaires, les techniciens, les coordonnateurs de groupes, les responsables des syndicats régionaux, les membres des organismes pouvant œuvrer dans le cadre du projet, notamment le CDPQ et Les Éleveurs, leurs administrateurs, leurs mandataires, leurs préposés et leurs employés pouvant découler de la diffusion et du partage d'information liée à l'initiative « Code de conduite d'une zone de contrôle du SRRP ».

5. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES NOMINATIVES

Sans limiter ce qui précède, le CDPQ et Les Éleveurs s'engagent à ne pas transférer les données nominatives à d'autres organisations, sauf si **l'éleveur participant** leur en donne l'autorisation ou un mandat spécifique.

Pour les fins des présentes, l'expression « Données Nominatives » comprend le nom des personnes identifiées à la section 6 pour assurer le suivi avec **l'Équipe Zones SRRP**.

L'éleveur participant comprend que la localisation géographique des divers lieux de production est considérée comme une donnée partageable conformément au texte du règlement de la Régie de la mise en marché des porcs du Québec (M-35.1, r. 275.1).

6. ÉQUIPE DE GOUVERNANCE DU COMPARTIMENT DE L'ÉLEVEUR

L'éleveur participant reconnaît que les personnes suivantes sont identifiées comme des personnes-ressources pour **l'Équipe Zones SRRP**.

Nom complet du propriétaire d'animaux ou de son représentant (signataire)
Nom complet du vétérinaire
Personne(s) désignée(s) par le propriétaire de l'entreprise pour assurer le suivi du projet
Courriel de la personne désignée

7. SIGNATURE

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance du Code de conduite. J'en comprends le contenu et je m'engage à respecter ses principes généraux. Ce code de conduite sera considéré comme valable tant que **l'éleveur participant** n'aura pas clairement signifié son intention de retirer son engagement à « **l'Équipe Zones SRRP** ».

Signature

Date:

Pour plus d'info voir le site web : <https://zones.biosec.ca>

Un fois complété et signé le formulaire doit être envoyés à l'adresse courriel suivante: info.zones@cdpq.ca